

REGLEMENT K (zone bleue)

Type de zone : Risque torrentiel potentiel – Aléa modéré à Faible

Prescriptions générales

- En l'absence d'une étude hydraulique, définissant la vulnérabilité de la zone vis-à-vis des inondations, seules sont autorisées les constructions légères à usage agricole et/ou professionnel de petite dimension et de faible vulnérabilité (garage, remise, etc), ainsi que les ouvrages d'intérêt public à l'exclusion de toute utilisation résidentielle.
- Le coefficient d'emprise au sol des constructions restera inférieur à 20 %.
- Aucun remblaiement ne sera autorisé sans étude hydraulique préalable et seulement dans la mesure où celle-ci conclura à la non inondabilité de la zone, pour une crue de référence centennale.
- Toute forme de camping est interdite.